



Examen situation fiscale personnelle

Par **Anne123456**, le **10/02/2021** à **01:56**

Bonjour,

mon époux et moi avons déclaré notre résidence fiscale en France mais il est aussi résident fiscal dans son pays d'origine la Russie depuis toujours. Exerçant le métier de marin, ses employeurs et source de revenus ont toujours été britanniques. Nous sommes mariés en séparation de bien. Est il possible lors d'un ESFP d'établir la non domiciliation de mon époux (couple mixte) du fait que il passe plus de 6 mois par an dans aucun pays mais sur un bateau ?